

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL, Nicolas BARAY.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250625-28 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_FIXATION DES MONTANTS
DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2025**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 20200716-16 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération 20201216-4 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 actant sa composition,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2024 ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2025 ;

Pour 2025, il a été proposé au Conseil communautaire de réviser les AC :

- En fonction des transferts de charges évalués par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 05 mars 2025.

Dans son rapport, la CLECT a évalué les charges liées au service commun ADS, à la voirie. Ce rapport a été transmis aux communes membres pour l'adoption.

Le rapport est aujourd'hui définitivement validé puisqu'au vu des retours de délibérations des communes, la majorité qualifiée est atteinte ;

- En intégrant 6 mois supplémentaires du transfert de charges lié à la prise de compétence piscine intervenue le 1^{er} juillet 2024.

Ces charges ont été évaluées par la CLECT 2024, dont le rapport a été définitivement validé. Compte tenu du transfert de la compétence au 1^{er} juillet, seuls 6 mois ont été comptabilisés dans les attributions de compensation 2024.

Il convenait donc d'intégrer les 6 mois supplémentaires dans les AC 2025 ;

Les attributions de compensations provisoires pour 2025 sont donc les suivantes :

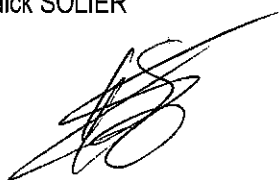
Communes	AC 2024	Prise en compte de 6 mois de charges transférées "piscine"	TOTAL charges transférées pour AC 2025 ADS et voirie	AC 2025
Amayé-sur-Seulles	10 639,27		1 425,74	12 065,01
Aurseulles	- 53 070,70		2 819,82	- 55 890,52
Les Monts d'Aunay	153 512,40	35 119,83	1 266,63	117 125,94
Matherbe-sur-Ajon	- 24 308,55		- 540,46	- 23 768,09
Bonnemaison	- 15 388,81		474,27	- 15 863,08
Brémoy	- 17 126,17		- 1 411,21	- 15 714,96
Cahagnes	2 409,29		- 985,01	3 394,30
Caumont-sur-Aure	20 653,32	15 776,58	- 7 712,51	12 589,25
Courvaudon	- 10 158,25		1 005,49	- 11 163,74
Epinay-sur-Odon	- 24 333,46		- 276,90	- 24 056,56
Dlatan-sur-Chaîne	- 11 857,43		- 342,50	- 11 514,93
Landes-sur-Ajon	- 10 133,16		238,10	- 10 371,26
Les Loges	5 743,78		- 228,78	5 515,00
Longvillers	1 381,95		1 435,34	- 53,39
Maisoncelles-Pelvey	- 3 612,79		246,85	- 3 859,64
Maisoncelles-sur-Ajon	- 8 858,71		- 283,53	- 8 575,18
Le Mesnil-au-Grain	- 3 641,81		143,61	- 3 785,42
Monts-en-Bessin	- 10 533,54		1 779,16	- 12 312,70
Val d'Arry	44 038,53		1 406,38	42 632,15
Parfouru-sur-Odon	9 604,73		703,28	8 901,45
Seulline	- 21 451,89		1 166,27	- 22 618,16
Saint-Louet-sur-Seulles	- 4 117,19		785,45	- 4 902,64
Saint-Pierre-du-Fresne	- 6 358,89		- 1 543,26	- 4 815,63
Val de Drôme	- 32 486,71		993,93	- 33 480,64
Tracy-Bocage	- 2 531,87		21,75	- 2 553,62
Villers-Bocage	860 385,37	74 629,15	5 180,57	780 575,65
Villy-Bocage	26 785,09		553,06	27 338,15
TOTAL	700 770,46	125 525,56	5 508,78	569 736,12

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Nicolas BARAY) décide :

- **D'ARRETER** pour chaque commune membre de Pré-Bocage Intercom les attributions de compensation définitives pour 2025 aux montants indiqués dans le corps de la délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER




Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250625-20250625-28_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025